

Strasbourg, 23 février 2022

CONSEIL CONSULTATIF DES PROCUREURS EUROPÉENS (CCPE)

**Questionnaire pour la préparation de l'Avis du CCPE n° 17 (2022)
sur le rôle des procureurs dans la protection de l'environnement**

Dans vos réponses, veuillez ne pas envoyer d'extraits de votre législation mais décrire la situation de manière brève et concise, en incluant brièvement ce qui se passe dans la pratique. Veuillez être bref en général et veuillez essayer de limiter l'ensemble de votre réponse à 3 pages au maximum (mais elle peut aussi être plus courte que cela).

Aspects nationaux

1. Existe-t-il des priorités nationales spécifiques, des documents de politique stratégique ou des orientations disponibles pour les procureurs dans votre pays afin de guider et de soutenir les interventions nationales en matière de crimes environnementaux ?
2. Veuillez indiquer quelle catégorie de crimes contre l'environnement (par exemple, la criminalité liée aux déchets, la criminalité liée à la faune sauvage, la pollution de l'air, etc.) constitue la majorité des affaires.
3. Existe-t-il des procureurs ou des bureaux des procureurs spécialisés dans la poursuite des crimes environnementaux dans votre pays ?
4. Quelles sont les raisons de la spécialisation et de la formation spécialisée que vous considérez importantes pour la poursuite des crimes contre l'environnement ?
5. Les procureurs sont-ils impliqués dans la coopération inter-agences dans votre pays dans le domaine de l'application de la conformité environnementale, par exemple, la coopération avec d'autres organismes d'application de la loi (inspections, organes administratifs, douanes, etc.) dans les affaires concrètes, l'adhésion à des groupes

stratégiques, le développement de plans d'action/documents stratégiques, l'évaluation des changements législatifs (pour soumettre des commentaires sur les projets de réglementation/loi) ? Si oui, veuillez expliquer brièvement.

6. Les procureurs de votre pays disposent-ils d'outils efficaces pour poursuivre les crimes contre l'environnement ? Veuillez citer les trois outils les plus importants de votre point de vue. Donnez les raisons très brièvement.
7. Les procureurs de votre pays sont-ils impliqués dans des affaires de droit administratif et civil dans le domaine de la protection de l'environnement ? Si oui, veuillez décrire brièvement.

Aspects internationaux

8. Les procureurs de votre pays utilisent-ils des outils de coopération efficaces pour poursuivre les crimes environnementaux ayant un élément transfrontalier ou de criminalité organisée ? Veuillez nommer trois outils les plus importants de votre point de vue dans ce contexte. Donnez les raisons très brièvement.
9. Dans quels domaines de ce secteur voyez-vous un avantage particulier pour le partage futur des meilleures pratiques et de l'expertise ? Qu'est-ce qui, à votre avis, améliorerait la coopération internationale dans les affaires de criminalité environnementale ?
10. Les procureurs de votre pays sont-ils impliqués dans des réseaux internationaux dans le domaine de l'application de la conformité environnementale, et si oui, lesquels ?